



Le CDI et les Arts plastiques
organisent



le concours



UNE MASCOTTE POUR NOTRE COLLEGE



Des cadeaux à gagner

Lundi 8 novembre: Réunion d'information
au CDI à 13h

Comment faire ?

Le personnage

Il doit être une création originale : il ne peut PAS être la copie d'un personnage existant (exemple Naruto ou Idéfix)

Il peut être un animal existant ou imaginaire, un être humain, un objet vivant.

Il doit symboliser l'établissement : ce qui le caractérise, ses valeurs ou son environnement.

Sa mission

Donner envie de lire !

Ce qui est autorisé

Dessiner, peindre :
feutre, gouache, acrylique,
pastels
PAS DE CRAYON À PAPIER
OU DE COULEURS



Une mascotte pour quoi faire ?

La mascotte gagnante sera reproduite sur un Tote Bag vendu au collège.

Les critères de réussite

Il y a un cartel avec le nom du participant au concours.

La qualité de la production : l'oeuvre est réalisée avec soin (bonne lisibilité, mise en page,, dessin, couleurs, composition...)

La réalisation plastique est bien en rapport avec le thème : on reconnaît bien la symbolique du collège et le thème de la lecture.

Le dessin n'est pas plagié (copié) et est une oeuvre originale créée par son auteur.

Le créateur a fait preuve d'inventivité .



VOTE ET REMISE DES PRIX

Lundi 22 novembre : date limite des dépôts des créations au CDI

Du mardi 23 au vendredi 26 novembre

vote du public sur le site du collège.
Lundi 29 novembre : dépouillement des bulletins puis délibérations du jury.

Mardi 30 novembre de 13h à 13h30 :
Remise des prix au CDI avec Mme Caffier et Mme Baglin.